



Divorce apres 2 ans de mariage

Par **ivona13**, le **19/03/2013** à **05:45**

Bonjour, je suis d' origine serbe (ex Yougoslavie) et je suis marie il y a 2 ans et demie, et je veux me divorce parce-que mon marie est agressive et lui a une maîtresse.

Je dois renouvelle ma carte de séjour en octobre pour la troisième fois.

Je un enfant de première mariage il a 16 ans et il est scolarisé ici en France. Lui est aussi serbe.

L'année dernier mon marie m'a frappe et j'ai porté la plainte que j'ai retiré après.

Mon question est est ce que je peux me divorce après 3 ans de mariage et rester en France et est ce que sa change quelque chose ce que je travail (un CDI).

Merci beaucoup pour votre réponses

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2013** à **00:14**

Bonjour

vous pouvez divorcer cependant le renouvellement de votre titre de séjour, sauf plainte pour violences conjugales, vous sera refusé.

vous devrez alors demander votre régularisation au titre de l'admission exceptionnelle. cette décision est attribuée à titre discrétionnaire par le préfet.

Restant à votre disposition.